

regarder de sang-froid avant de le condamner.

L'avenir est aux doctrines et aux sociétés qui assureront aux masses le pain le plus abondant et le moins cher, la maison la plus ensoleillée et la moins chère, le vêtement le meilleur et le moins cher, l'enseignement le plus fécond et le moins cher.

Catholiques, pitié et justice pour le corps du peuple et pour l'âme du peuple.

Je n'ai pas le temps d'en dire plus. Ce que je viens de dire est peut-être suffisant. »

Le trentain grégorien

C'est à saint Grégoire le Grand lui-même, qui gouverna l'Eglise de 590 à 604, que remonte l'institution de trente messes consécutives dites « grégoriennes » pour la délivrance d'une âme du purgatoire, et le saint nous raconte dans un passage de ses « Dialogues », un exemple qui prouve la singulière efficacité de cette pieuse pratique.

Bien des siècles se sont écoulés depuis : le fait des trente messes n'a pas été oublié, et, avec des alternatives que les circonstances de temps et de lieu expliquent suffisamment, leur confiance est restée fidèle aux messes grégoriennes.

Les trente messes doivent être dites trente jours de suite, sans autre interruption que celle exigée par la liturgie aux trois derniers jours de la semaine sainte. Elles peuvent être dites par un ou plusieurs prêtres, à n'importe quel autel. Il est conforme à l'esprit de l'Eglise que les messes soient de *Requiem* quand les règles le permettent.

Les trente messes doivent être appliquées à une seule âme. Elles ne peuvent être dites pour un vivant.

Cette pratique, établie par un Pape, a toujours eu l'approbation de l'Eglise. Elle a été sanctionnée par un rescrit de Léon XIII, en date du 15 mars 1884.

La Sacrée Congrégation des Indulgences, après avoir mûrement étudié la question, a déclaré « pieuse, approuvée et fondée en raison, la confiance des fidèles concernant la célébration des trente messes dites grégoriennes, comme spécialement efficaces, en vertu du bon plaisir et de l'acceptation de la divine miséricorde, pour délivrer une âme du Purgatoire. »